

**Conseil Communautaire**  
**Séance du 06 Avril 2023**

**Délibération N° 2023 04 030 : Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs**

L'an deux mille vingt-trois, le 06 Avril à 17 heures trente

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s'est réuni à la salle Pacifique de Loircowork à Ruillé sur Loir, sous la Présidence de M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 30/03/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse et sur notre site internet.

En exercice	39	Présents	30	Pouvoirs	5	Votants	35
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

**Etaient présents :**

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Sylvain BIDIER ; M. Bruno BOULAY ; Mme Michelle BOUSSARD ; M. Francis BOUSSION ; Mme Sylvie CHARTIER ; M. Alain CHEVALLIER ; Mme Galiène COHU ; Mme Martine CRINIERE ; M. Pascal DUPUIS ; M. Michel DUTHEIL ; Mme Monique GAULTIER ; M. Vincent GRUAU ; M. Dominique LANGEVIN ; M. Guy LECLERC ; M. Jérôme LEONARD ; M. Pascal MARIE ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. Alain MORANÇAIS ; M. François OLIVIER ; M. Dominique PETER ; Mme Fabienne PINÇON ; M. Patrick RENARD ; Mme Marie-France REYMOND ; M. Gérard RICHARD ; M. Philippe TOURNADRE ; Mme Catherine TRAPPLER ; Mme Monique TROTIN ; Mme Agnès VERDIER.

**Absents/Excusés ayant donné procuration :**

Absents/Excusés	Pouvoir à
Sabrina DUCHESNE	Hervé RONCIERE
Claire COULONNIER	François OLIVIER
Alain GUILLOIS	Dominique LANGEVIN
Jean-Michel CHIQUET	Fabienne PINÇON
Joël TABAREAU	Vincent GRUAU
Philippe WEHRLÉ	Excusé
Laure DUTERTRE	Excusée
Sabrina RAPPART	Excusée
Diego BORDIER	Excusé

Secrétaire de séance : Dominique Langevin

Y assistaient :

- Ophélie Rondet – Directrice Générale Adjointe
- Coline Bouffeteau – Responsable de Pôle Solidarités

Date d'affichage, de publication ou de notification de la délibération : 07/04/2023

M. le Président expose :

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3

Vu le budget général,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

**Vu** le poste vacant de technicien animateur GEMAPI qu'il y a lieu de supprimer suite au transfert de la compétence GEMAPI au syndicat mixte des bassins du Loir et de la Braye et au transfert de l'agent concerné le 1<sup>er</sup>/01/23 conformément à la délibération du bureau communautaire du 15 décembre 2022 n° 2022 12 020,

**Vu** la réorganisation envisagée au niveau des services techniques : le poste de responsable de pôle ingénierie technique est remplacé par un poste de directeur des services techniques qui aura en charge tous les services techniques y compris les bâtiments. Le pôle bâtiments sera dénommé « service bâtiments » et le responsable du service bâtiments sera placé directement sous l'autorité hiérarchique du directeur des services techniques.

**Vu** la nécessité de faire évoluer le poste dénommé « Service d'eau – assistant(e) de gestion comptabilité » (0.50 ETP) au vu des besoins constatés en termes de charge de travail. Il est proposé d'augmenter le temps de travail du poste de 0.50 ETP afin renforcer les services administratifs à hauteur de 0.25 ETP sur le secteur du SMAEP Loir Braye et Dême et de 0.25 ETP sur les secteurs de Montval-sur-Loir et de Lucé ;

**Vu** l'avis favorable du comité technique du 9 mars 2023 sur ces deux derniers points,

**Vu** le départ par voie de mutation à intervenir sur le poste d'agent de contrôle SPANC, ouvert sur le grade d'adjoint technique uniquement,

**Vu** la nécessité d'élargir les possibilités de recrutement sur les autres grades de catégorie C (adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>ème</sup> classe, agent de maîtrise et agent de maîtrise principal) et sur le grade de technicien en catégorie B ; les missions assurées peuvent correspondre à un poste de la catégorie C ou B suivant le niveau d'expérience et de diplôme de la personne recrutée,

***Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,***

1. Approuve la réorganisation des services techniques telle que présentée ci-dessus,
2. Approuve l'augmentation du temps de travail du poste d'assistant(e) de gestion comptabilité du service d'eau pour le porter à 1 ETP,
3. Décide de modifier le tableau des emplois et des effectifs en conséquence conformément à l'annexe jointe,
4. Autorise M. le Président ou son représentant à effectuer toutes les formalités nécessaires découlant de ces modifications,
5. Précise que les crédits budgétaires nécessaires sont prévus au budget général de l'exercice 2023.

**Adopté à l'unanimité.**

**Le Président  
M. Hervé RONCIERE**



**Secrétaire de séance  
Dominique LANGEVIN**



AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200070373-20230406-23\_cclb\_0069-DE  
en date du 14/04/2023 ; REFERENCE ACTE : 23\_cclb\_0069